

***PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL  
DU LUNDI 26 JUIN 2017***

**Présents** : Pour l'équipe pédagogique : Mme Pacini, Mme Guéry, M. Frot, Mme Parisot, Mme Mequignon, Mme Jegen, Mme Monnier.

Pour la mairie : M. le Maire, R. Trinquier.

Pour les fédérations de parents d'élèves : Mme Mouret, Mme Pot.

**Excusés** : Mme Romann, Mme Maron, Inspectrice de l'éducation nationale, M. Dondon, Mme Barre, Mme Rachas, Mme Schneider, Mme Bourgeois-Joets.

1. Rythmes scolaires

Le conseil débute à 18h05.

Le conseil d'école s'est réuni de façon exceptionnelle afin de rendre un avis consultatif sur le retour à une répartition du temps scolaires sur 8 demi-journées.

M. Trinquier explique les raisons de sa volonté d'un retour à 4 jours de classe : Les études n'auraient pas montré un bénéfice significatif de l'étalement du temps de classe sur 9 demi-journées. Libérer le mercredi matin permettrait de plus aux associations de remettre des activités le mercredi matin, et à la Mairie de réduire les dépenses

Mme Mouret, représentante FCPE demande si ce changement ne se fait pas de façon trop précipitée, ce qui pourrait mettre en difficulté l'organisation mise en place par certaines familles.

M. le Maire répond qu'un temps scolaire réparti sur 4 jours est une organisation déjà connue puisqu'en vigueur avant la réforme des rythmes scolaires et qu'un retour à cette organisation ne devrait pas poser de difficultés.

Mme Mouret souligne que certains parents ont repris un travail à temps plein (travail le mercredi) et ne seront pas forcément en mesure de reprendre un temps partiel d'ici septembre 2017, que les enfants iront donc en garderie.

L'équipe enseignante interroge M. le Maire sur les horaires scolaires qui sont envisagés : elle s'inquiète d'un allongement excessif de la journée des enfants, notamment en cas de pause méridienne importante et d'étude pour les plus grands.

M. le Maire explique que le projet retenu actuellement est le suivant : 8h30/12h puis 14h/16h30.

La pause méridienne actuellement de 2h15 peut être réduite à deux heures : il s'agit d'une question d'organisation. L'étude des élémentaires commencerait à 16h45, avec 15 mn pour goûter et se terminerait à 17h45.

Mme la directrice demande à M. le Maire si le Conseil peut avoir connaissance des résultats du sondage qui a été effectué auprès des parents d'élèves de Wissous.

M. le Maire répond par l'affirmative : environ 60% des parents se sont prononcés pour un retour à 4 jours. 40% des parents se sont prononcés pour rester sur le fonctionnement actuel de 9 demi-journées, cependant la majorité de ces 40% préférerait le samedi matin travaillé au mercredi.

Mme la directrice demande s'il y a d'autres questions ou points de vue : la réponse est négative.

Mme la directrice demande à ce que le Conseil rende un avis, personne ne s'oppose à un vote à main levée.

Le vote est effectué, pour 11 votants, en voici les résultats :

- **8 voix POUR un retour à 4 jours d'école**
- 2 voix CONTRE un retour à 4 jours
- 1 ABSTENTION

## 2. ATSEMs

La directrice attire l'attention du Maire sur la répartition des ATSEMs sur l'école : cette année, une classe de PS/MS avait une ATSEM en arrêt maladie de façon régulière et une ATSEM volante qui venait sur l'école 2 jours par semaine : cette ATSEM ne poursuivra pas son contrat, est-ce qu'un recrutement a été prévu ?

La municipalité souhaite recruter une apprentie et l'affecter à l'école.

L'équipe enseignante est très favorable à l'accueil d'une apprentie, cependant elle souligne que celle-ci ne peut palier aux manques sur une classe : l'apprentie doit obligatoirement rester avec son maître de stage.

Il faudrait donc une ATSEM complémentaire.

M. le Maire explique que le choix de la municipalité est qu'il y ait une ATSEM par classe de maternelle, qu'il entend le besoin de recruter une personne supplémentaire ayant ce statut mais qu'il doit vérifier que cela est possible à cause des contraintes budgétaires.

Le Conseil se termine à 18h30.

La directrice,

Mme Monnier